

Monsieur le Préfet  
181 rue de Bourgogne  
45 042 Orléans cedex 1

Orléans, le 26 juin 2006

*Objet : dérangement d'espèces protégées*  
*C.c. : Monsieur le Directeur, DDE Loiret*  
*Monsieur le Directeur, DIREN Centre*  
*Monsieur le Président du C.S.R.P.N.*

*Affaire suivie par Marie-des-Neige De BELLEFROID*

Monsieur le Préfet,

Des membres de notre association viennent de m'apprendre que des travaux d'entretien ont été entrepris très récemment en différents points du lit de la Loire : courbe de Melleray à Saint-Denis-en-Val, grève rive gauche en amont du pont de Meung-sur-Loire et îlot d'Alboeuf entre Chécy et Sandillon.

Selon nos informations, tous ces travaux ont été exécutés ou, pour le moins, commandités par la direction départementale de l'équipement du Loiret.

Nous avons tout particulièrement à déplorer les travaux qui ont eu lieu à l'îlot d'Alboeuf, pourtant occupé par une colonie active de sternes, signalée de surcroît par un panneau clair.

Les dérangements occasionnés par ces travaux (coupe de ligneux, brûlage) qui ont probablement duré plusieurs heures étant données les surfaces considérées, à quelques mètres seulement de cette colonie constituée d'environ 90 couples de sternes naines et Pierregarin, nous laissent craindre le pire pour le succès de reproduction de ces oiseaux protégés par la loi.

A ce sujet, nous nous permettons de vous rappeler que dans le Loiret, toute la Loire est classée en zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive « oiseaux », les sternes étant les principales espèces concernées par les mesures édictées pour sauvegarder les espèces les plus rares et les plus vulnérables.

Nous ne manquerons pas de suivre attentivement cette colonie et de vous tenir informé.

Cette intervention malheureuse est d'autant plus incompréhensible qu'un cadre de la D.D.E. siège, au même titre que les Naturalistes orléanais, au comité de pilotage du

programme de conservation des sternes de la Loire, animé par la DIREN, et que, dans le cadre du partenariat que nous avons instauré grâce au financement de la Région Centre, nos animateurs et notre chargée d'études sont en permanence à la disposition de la D.D.E. pour assister la réalisation des travaux. De surcroît, la protection des sternes a fait l'objet d'un débat lors de la réunion de la Commission des Sites, le 29 mai dernier, à laquelle la D.D.E. était présente.

Cette situation est d'autant plus regrettable que les mesures proposées pour la conservation des sternes sont parfaitement applicables, peu coûteuses et ne demandent qu'un minimum de concertation.

A toutes fins utiles, je vous informe d'autre part que j'ai déjà eu, à plusieurs reprises, à déplorer ce type de dégradation en pleine période de reproduction.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Paul SIFFERT, Président des Naturalistes orléanais